



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 18 juin 2018 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, M. DESOUCHE Dominique, Mme DORAT Sandrine, Mme GREGOIRE Anne-Marie, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. TEISSIER Freddy

Procuration(s) : M. ROGEON Dany donne pouvoir à Mme PEAUD Pascale, M. BARRAULT Serge donne pouvoir à M. MAYORAL Jean-Pierre, M. GREMILLON Maurice donne pouvoir à M. BOUCHET Roland, Mme DEBELLE Muriel donne pouvoir à Mme BEZELGA Monique.

Absent(s) : M. MONToux François

Excusé(s) : M. BARRAULT Serge, Mme DEBELLE Muriel, Mme DION Nathalie, M. GREMILLON Maurice, M. ROGEON Dany

Secrétaire de séance : M. MAYORAL Jean-Pierre

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 14 mai 2018.

2018-053 PARTICIPATION A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CDG86

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.
- APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG86.
- AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

2018-054 AVENANT A LA CONVENTION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant de convention de réalisation des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Vienne jusqu'au 31 décembre 2018.

2018-055 CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGENDRES PAR LA CESSION D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE DES COTEAUX A LAVERRE

Monsieur le Maire présente la convention actant la prise en charge par les acquéreurs des frais relatifs à la cession d'une partie de l'impasse des coteaux à Laverre pour une somme totale de 2 236,31 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette convention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour sa signature et son exécution.

2018-056 BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 sur le budget de la commune de l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (chap.)	Montant	Article (chap.)	Montant
		7551 excédents des budgets annexes à caractère administratif	- 3 660,91 €
		002 excédent de fonctionnement reporté	3 660,91 €
T O T A L DEPENSES	0,00 €	TOTAL DES RECETTES	0,00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne, nous informant de l'attribution de la subvention ACTIV'3 d'un montant total de 30 600 € pour l'année 2018.
- fait part de la destruction des abris pour les jeux scolaires et extrascolaires lors de l'orage avec vent fort du 26 mai dernier, et précise que les bénévoles reconstruisent un bâtiment en dur.
- relate l'état d'avancement des travaux des vestiaires sportifs et du stade.
- précise qu'il va faire réaliser le broyage des chemins par une entreprise par manque d'agent technique du fait de la maladie d'un d'entre eux.
- présente une demande émanant des personnes demeurant 11/13 rue du Goulet à Aslonnes, sollicitant l'autorisation d'installer un portail sur la rue du Goulet qui traverse leur propriété à l'entrée de celle-ci, afin de sécuriser les déplacements de leur fils. Le conseil municipal donne son accord, une convention d'usage sera établit entre les deux parties.

Monsieur Jean-Pierre MAYORAL :

- apporte des précisions sur les travaux de reconstruction des abris pour les jeux de l'école et l'extension et mise aux normes des vestiaires sportifs.
- indique que la Société SOREGIES viendra mercredi après-midi remplacer le compteur du stade.
- informe l'assemblée que les compteurs électriques LINKY seront tous installés sur la commune courant 2018.
- précise que la commission ENVIRONNEMENT de la Communauté de Communes des Vallées du Clain va distribuer de nouveaux flyers rappelant les couleurs des bacs pour une augmentation et un meilleur tri des déchets.
- avise que la Communauté de Communes des Vallées du Clain vient d'acquérir un nouveau compacteur qui permettra d'obtenir un gain de place jusqu'à 40 % dans les containers des déchetteries (déchets verts, cartons, ferrailles...), et donc une réduction des transports en découlant.

Fait à ASLONNES, le 21 juin 2018

Le Maire,
Roland BOUCHET

